



**AgEcon** SEARCH  
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

*The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library*

**This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.**

**Help ensure our sustainability.**

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

[aesearch@umn.edu](mailto:aesearch@umn.edu)

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

*No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.*

---

## Les spécialisations agricoles et agro-alimentaires de la France et de l'Allemagne. Concurrences ou complémentarités ?

Mme Emmanuelle Chevassus-Lozza, M. Jacques Gallezot

### Abstract

Our purpose is to understand the situation of France and Germany in the european market integration of agricultural and agro-food products during the eighthies. Do we observe a reinforcement of the specializations or, on the contrary, are the national productions more and more rival? To answer these questions, we study on one hand the differences and similarities in export and import structures of member countries and on the other hand the performances of these countries on the european markets.

### Résumé

L'objet de cet article est de comprendre les positions respectives occupées par la France et l'Allemagne, au cours de la période 1980-1991, au sein des transformations commerciales induites par l'intégration des marchés agricoles et agroalimentaires. S'appuient-elles sur un renforcement des spécialisations ou conduisent-elles à une intensification des concurrences entre les productions nationales ? Pour répondre à ces questions, nous nous appuyons sur l'analyse des concurrences et des complémentarités observées dans les structures d'exportation et d'importation des États membres d'une part et sur les performances réalisées par les pays sur leurs différents marchés d'autre part.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Chevassus-Lozza Emmanuelle, Gallezot Jacques. Les spécialisations agricoles et agro-alimentaires de la France et de l'Allemagne. Concurrences ou complémentarités ?. In: Économie rurale. N°224, 1994. pp. 11-18;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1994.4687>

[https://www.persee.fr/doc/ecoru\\_0013-0559\\_1994\\_num\\_224\\_1\\_4687](https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1994_num_224_1_4687)

---

Fichier pdf généré le 08/05/2018

# Les spécialisations agricoles et agro-alimentaires de la France et de l'Allemagne. Concurrences ou complémentarités ?

Depuis la signature du traité de Rome jusqu'à l'ouverture du Marché Unique en janvier 1993, la construction européenne témoigne d'une volonté d'intégrer les économies nationales au sein d'un espace économique cohérent. Ce processus, qui s'appuie sur la préférence accordée aux producteurs européens, favorise la circulation croissante des biens en contribuant à réduire les distances qui séparent les différences nationales. Néanmoins, l'intégration ne peut complètement s'appuyer sur le marché et le libre échange sans la panoplie des alliances qui accompagnent la volonté politique de construire l'Europe. En ce sens, en matière de production agricole et agro-alimentaire, l'intégration des marchés européens est déjà bien avancée.

Au départ largement déficitaire, la CEE est devenue auto-suffisante pour l'essentiel des produits agricoles tempérés ; et les importations des Etats-membres, préférence communautaire oblige, proviennent de plus en plus du marché intracommunautaire. Les producteurs de la Communauté satisfont, en 1991, 68,5 % de la demande extérieure contre seulement 46 % en 1977. En outre, sous l'effet des changements de modes de vie (urbanisation croissante, progression du travail féminin...), les habitudes de consommation ont évolué et les produits agricoles font de plus en plus l'objet d'une transformation. Aussi, la structure de la demande de la Communauté s'est-elle profondément modifiée en se tournant de plus en plus vers les produits des IAA. En 1977, il entre sur le marché communautaire un peu plus de produits agricoles que de produits des IAA. En 1991, le rapport s'est inversé. La CEE importe cette année-là 1,55 fois plus de produits des industries agro-alimentaires que de produits agricoles (Chevassus-Lozza et Gallezot, 1993).

Dans ce contexte, à l'instar des Pays-Bas, la France détient en 1991 près du quart du marché intracommunautaire. Mais, si elle a su privilégier son agriculture, la France a, comme l'Allemagne, une balance commerciale agro-industrielle déficitaire vis-à-vis de ses partenaires européens. Deuxième et troisième exportateurs, ces deux pays sont également les deux premiers importateurs de produits agro-alimentaires européens.

Notre propos sera ici de comprendre les positions respectives occupées par la France et l'Allemagne au sein des transformations commerciales de la période 1980-1991. S'appuient-elles sur un renforcement des spécialisations ou conduisent-elles à une intensification des concurrences

entre les productions nationales ? Pour répondre à ces questions, nous fonderons notre analyse sur celle des concurrences et des complémentarités observées dans les structures d'exportation et d'importation des Etats-membres et sur les performances réalisées par les pays sur leurs différents marchés.

## Le contexte de l'intégration des marchés agricoles et agro-alimentaires européens

### Concurrences et complémentarités

En favorisant la circulation croissante des biens, l'intégration des marchés doit contribuer à réduire les différences qui séparent les nations et s'accompagner de fait d'une intensification de la concurrence. Dans ce contexte, quels sont, pour les produits de l'agriculture et de l'agro-industrie, les pays qui ont entre eux les plus fortes rivalités ? Quelles sont les tendances à l'œuvre dans la recomposition des concurrences et des complémentarités entre les Etats-membres ?

La proximité entre deux pays est appréhendée à partir de la mesure de la distance qui sépare leurs structures d'exportation (ou d'importation). Par définition, deux pays sont en concurrence si pour les mêmes biens, la répartition de leurs exportations est comparable. Ils sont, au contraire, plus complémentaires si les offres se portent sur des biens différents. Ainsi, plus la distance entre les structures d'exportation est faible, plus la proximité entre les pays est grande et la concurrence forte. A cet effet, nous avons construit un indicateur de distance (encadré 1), calculé pour chaque couple de pays et chacune des deux branches agricoles et agro-alimentaires. Cette mesure varie entre zéro et un : elle vaut zéro lorsque les deux pays exportent strictement les mêmes biens et dans des proportions identiques (il y a concurrence entre les deux pays), 1 si au contraire les produits exportés sont différents (il y a complémentarité). Ce calcul, également fait pour les importations, permet d'appréhender de manière indirecte les proximités ou les complémentarités qui existent entre les structures de demande des différents pays. Cette analyse a été conduite en niveau pour l'année 1991 et en évolution sur l'ensemble de la période 1980-1991.

Encadré 1.

### Mesures des distances entre les structures d'exportation (ou d'importation) des pays

Pour chacun des 1600 produits des IAA et des 600 produits de l'agriculture répertoriés dans la base COMEXT, nous avons calculé la part qu'il occupe dans les exportations agricoles ou agro-alimentaires de chaque pays.

Soit  $X_i^A$  la part que représente le produit  $i$  pour le pays A et  $X_i^B$  celle pour le pays B. En reprenant la démarche d'Aquino, on peut calculer pour les produits de l'agriculture d'une part et pour ceux de l'agro-alimentaire d'autre part, la distance entre les deux pays A et B suivante :

$$I_{i \in IAA}^{A-B} = \frac{1}{2} \sum_i |X_i^A - X_i^B|$$

Cet indicateur est nul si les structures d'exportation sont identiques, et égal à 1 si au contraire elles sont totalement différentes. De la même manière, nous avons calculé les distances entre les structures d'importations des différents pays entre eux.

### Deux groupes de pays peuvent être distingués sur les marchés agro-alimentaires (Tableau 1)

Les pays les plus spécialisés ont des structures d'offre très complémentaires de celles de leurs partenaires. Il s'agit de l'Italie, du Danemark, de la Grèce, de l'Espagne et du Portugal. Néanmoins, les spécificités des exportations agro-alimentaires italiennes (et dans une moindre mesure celles du Danemark) s'atténuent au cours des années 1980.

En revanche, une zone de forte convergence émerge autour de cinq pays : la France, la Belgique, les Pays-Bas, la RFA et la Grande-Bretagne. Cette zone se caractérise par des distances faibles entre les structures d'exportations des différents pays d'une part, et par une proximité encore plus marquée des structures de demande, qui s'est renforcée au cours des années quatre-vingt. C'est pour les produits agro-alimentaires de la RFA (et pour ceux de la France dans une moindre mesure) que la concurrence est la plus vive. La répartition des exportations de ce pays est en effet la plus proche de celles de chacun des pays de la zone.

La proximité d'ensemble observée au sein de cette zone reste néanmoins hétérogène dès lors que l'on analyse les distances par couple de pays. Ainsi, par exemple, l'offre et la demande des Pays-Bas s'apparente à celle de la Belgique, mais elle conserve de grandes spécificités par rapport à celle de la France. La Grande-Bretagne occupe une position un peu différente au sein de ce groupe. Sa demande, très comparable à celle de ses partenaires en 1991, était encore très différente en 1980. Dans une cer-

taine mesure, l'exemple de la Grande-Bretagne rappelle celui de l'Italie. En effet, les très fortes spécialisations agro-alimentaires des années 80 de ces deux pays sont progressivement remises en cause par les industries agro-alimentaires des autres Etats-membres.

### Les stratégies de complémentarité dans les échanges agricoles

Sur les marchés agricoles, l'opposition entre les pays du Nord et ceux du Sud persiste mais à la différence de ce qui se passe sur les marchés agro-alimentaires il n'existe plus de convergence entre les États du Nord. Les exportations agricoles des pays du Sud de la CEE sont, bien évidemment, très différenciées de celles de leurs partenaires du Nord mais elles restent, entre elles, également très complémentaires.

Au sein des pays du Nord, la RFA voit les exportations de ses produits très concurrencées par celles de ses partenaires et plus particulièrement par celles de la France, la Belgique et de la Grande-Bretagne. A l'inverse, les Pays-Bas jouent la carte de la spécialisation en exportant des produits très complémentaires de ceux de leurs voisins. Ainsi, les deux premiers pays exportateurs de la CEE, la France et les Pays-Bas, sont les moins concurrents en matière de produits agricoles. Quant à la France, elle s'engage, depuis 1980, dans un processus de différenciation de ses structures d'offre vis-à-vis de ses partenaires, privilégiant de la sorte sa spécialisation nationale.

### Le vif rapprochement des structures de demande stimule la concurrence

Deux voies de l'intégration apparaissent ainsi en Europe : renforcement des complémentarités agricoles d'une part, concurrences accrues dans les échanges agro-alimentaires d'autre part. Ces faibles distances observées pour les produits transformés sont dues non seulement aux proximités entre les structures d'offre mais surtout aux similitudes des demandes. Celles-ci convergent en effet d'année en année pour tendre à devenir homogènes. Ce constat alimente des travaux antérieurs (Chevassus-Lozza et Gallezot, 1993) à partir desquels nous avons montré, pour les marchés agro-alimentaires, que les échanges croisés de mêmes biens entre les pays (et plus particulièrement entre la France, la RFA, la Belgique et les Pays-Bas) s'étaient largement développés au cours de la dernière décennie. Ces flux prennent à contre-pied la théorie traditionnelle du commerce international selon laquelle la spécialisation est le seul moteur des échanges. Sur les marchés agro-alimentaires, les échanges croisés prédominent. Ainsi, la concurrence stimulée par le vif rapprochement des structures de demande montre qu'au cœur des échanges croisés, la compétitivité par la différenciation (qualité, variétés) serait tirée par les déterminants de la demande.

Tableau 1. Distances bilatérales entre les états membres

**Produits des industries agro-alimentaires**

		structure d'exportation										
		France	Belg	P-Bas	RFA	Italie	Roy.Uni	Irlande	Danem.	Grèce	Portug.	Espagne
structure d'importation	France		0,57	0,6	0,57	0,72	0,67	0,73	0,71	0,89	0,82	0,71
	évol 80-91		-2,23	-4,14	-1,5	-1,77	-4,9	-0,59	-1,21			
	Belg-Lux	0,44		0,51	0,51	0,73	0,63	0,75	0,66	0,88	0,8	0,72
	évol 80-91	-4		-3,28	-3,28	-1,17	-5,8	-1,7	-0,65			
	Pays-Bas	0,46	0,36		0,53	0,77	0,59	0,73	0,6	0,88	0,78	0,74
	évol 80-91	-6,4	-2,58		-1,61	-2,2	-4,87	0	0			
	RFA	0,44	0,4	0,41		0,73	0,56	0,68	0,66	0,87	0,76	0,73
	évol 80-91	-6,5	-2,73	-6,53		-1,75	-2,27	4,01	0,66			
	Italie	0,45	0,53	0,57	0,55		0,63	0,84	0,83	0,78	0,75	0,67
	évol 80-91	-2,8	-4,4	-2,55	-1,4		-2,67	-2,51	-1,03			
	Roy.Uni	0,51	0,47	0,47	0,43	0,79		0,68	0,74	0,89	0,85	0,78
	évol 80-91	-5,4	-4,64	-7,65	-11	-3,38		0,64	0,59			
	Irlande	0,55	0,52	0,51	0,56	0,66	0,51		0,76	0,95	0,86	0,84
	évol 80-91	-2,61	-0,75	-2,76	0	-3,39	-2,4		2,35			
Danemark	0,52	0,56	0,55	0,55	0,65	0,59	0,58		0,93	0,82	0,8	
évol 80-91	-5,3	-1,3	-1,05	-4,28	-4,32	-7,52	0,76					
Grèce	0,58	0,62	0,65	0,57	0,55	0,63	0,68	0,7		0,76	0,62	
Portugal	0,61	0,67	0,65	0,66	0,65	0,67	0,65	0,69	0,62		0,72	
Espagne	0,51	0,59	0,59	0,6	0,51	0,64	0,65	0,64	0,61	0,54		

**Produits de l'agriculture**

		structure d'exportation										
		France	Belg	P-Bas	RFA	Italie	Roy.Uni	Irlande	Danem.	Grèce	Portug.	Espagne
structure d'importation	France		0,68	0,84	0,53	0,67	0,59	0,79	0,71	0,81	0,77	0,76
	évol 80-91		7,66	2,12	-0,81	-3,72	2,27	0,55	-4,08			
	Belg-Lux	0,54		0,54	0,58	0,79	0,70	0,77	0,72	0,92	0,88	0,78
	évol 80-91	5,34		-2,35	-5,61	-4,19	4,58	-1,66	-2,35			
	Pays-Bas	0,54	0,36		0,74	0,82	0,83	0,88	0,80	0,93	0,90	0,77
	évol 80-91	-1,35	5,35		0,00	-1,05	5,58	0,00	0,00			
	RFA	0,39	0,46	0,43		0,80	0,57	0,75	0,63	0,92	0,85	0,84
	évol 80-91	-3,82	5,76	0,40		0,55	-1,50	-2,80	-11,45			
	Italie	0,53	0,53	0,59	0,56		0,63	0,95	0,94	0,72	0,75	0,69
	évol 80-91	3,61	9,79	3,56	3,11		-0,48	-0,45	0,46			
	Roy.Uni	0,46	0,49	0,45	0,37	0,90		0,57	0,60	0,93	0,85	0,88
	évol 80-91	-4,92	10,15	1,22	-7,27	6,65		-8,92	-5,44			
	Irlande	0,57	0,51	0,54	0,50	0,60	0,41		0,75	0,95	0,89	0,92
	évol 80-91	-4,16	2,75	-0,64	-7,38	1,55	-0,74		-3,34			
Danemark	0,50	0,55	0,54	0,44	0,67	0,47	0,57		0,97	0,94	0,93	
évol 80-91	1,94	7,68	5,37	0,30	6,60	-1,29	-7,05					
Grèce	0,71	0,52	0,59	0,66	0,47	0,66	0,66	0,76		0,90	0,72	
Portugal	0,70	0,54	0,47	0,66	0,56	0,67	0,64	0,73	0,50		0,82	
Espagne	0,57	0,48	0,46	0,57	0,45	0,62	0,60	0,66	0,50	0,42		

**Clé de lecture :**

La première ligne indique la distance entre les pays, mesurée en niveau pour l'année 1991. Il s'agit de la demi-somme des différences absolues des structures d'exportation (ou d'importation) entre les pays (Cf encadré 1). L'indicateur est nul si les structures sont identiques : la concurrence entre les deux pays est alors maximale. Si la distance est égale à 1, la complémentarité est totale. Ainsi, les structures d'exportation de la France et de la Belgique sont pour les produits des IAA distantes de 0,57.

La deuxième ligne indique l'évolution de ces distances entre 1980 et 1991, mesurée en taux de croissance annuel.

Source : Calculs d'après la base COMEXT-EUROSTAT

## La performance des Etats-membres sur les marchés agricoles et agro-alimentaires

### Les chemins de l'intégration

Une plus grande interpénétration des marchés nationaux est à la base du rapprochement des structures d'offre et de demande entre les pays et la transformation des échanges intra-communautaires met en évidence les différents chemins de l'intégration. Ceux-ci peuvent par exemple s'appuyer sur une exploitation accrue des avantages comparatifs en accentuant le poids des spécialisations nationales : les productions deviennent complémentaires et les échanges sont de types univoques. Mais les pays peuvent également, comme nous l'avons vu précédemment pour les produits des IAA, devoir répondre à des demandes de plus en plus proches et développer entre eux des échanges croisés de produits. Comment se situe la performance de chacun des pays, et plus particulièrement celles de la France et de l'Allemagne, dans ces transformations ? Pour répondre à ces questions, nous avons isolé ce qui dans les échanges est attribuable aux seules actions de l'exportateur sur le marché de son partenaire indépendamment d'un effet tenant à la taille initiale des marchés. Ceci permet d'introduire une mesure de la performance en termes d'effort fourni par chacun des pays pour gagner des parts de marché sur le reste du monde (*Annexe*).

### La performance des États-membres

En écho à la préférence communautaire accordée aux produits agricoles, c'est la performance des agriculteurs européens qui apparaît en premier lieu : l'effort de l'agriculture pour gagner des parts de marchés sur le reste du monde entre 1980 et 1991 (55 %) est supérieur à celui de l'agro-industrie. Trois pays contribuent principalement à la performance de la Communauté sur l'ensemble des produits

agricoles et agro-alimentaires ; la France (26,9 %), la Belgique (22 %) et les Pays-Bas (22,3 %). A l'inverse la Grande-Bretagne et l'Allemagne apparaissent comme les cibles de la pénétration des marchés intracommunautaire (*tableaux 2a et b*).

Les orientations nationales sont, selon qu'il s'agisse de produits agricoles ou agro-industriels, fort différentes. La France et les Pays-Bas ont avant tout concentré leurs efforts sur les produits de l'agriculture alors que la Belgique, par exemple, se situe sur les marchés de l'agro-industrie. Toutefois, la position de leader détenue par la France dans la performance d'ensemble est plus fragile pour les produits des IAA. Son marché intérieur est, au même titre que celui de la Grande-Bretagne et de l'Allemagne, parmi les plus pénétrés.

### Principaux flux et marchés directeurs

Au-delà d'une synthèse quelque peu manichéenne des échanges, avec les pays leaders d'un côté et les marchés cibles de l'autre, un examen plus approfondi montre que la concurrence se définit sans ambiguïté dans le cadre des rapports bilatéraux d'échanges entre les pays. Ainsi, un pays peut détenir des positions fortes sur des marchés particuliers malgré une performance d'ensemble défavorable. Mais plus encore, les échanges, pour un pays et un produit donné, prennent selon le partenaire, des modalités très différentes (*encadré 2*). Or, celles-ci traduisent les conditions d'insertion d'un pays dans les échanges internationaux d'un pays. Il peut prendre place dans la spécialisation internationale et s'insérer dans une hiérarchie des avantages comparatifs (échange univoques ou triangulaires). Les parts de marchés peuvent aussi se remporter sur des échanges de gamme par le jeu de la différenciation des produits ou encore par une différenciation plus fine dans le cadre d'un échange croisé de produits similaires.

Tableau 2a. Performance\* de chaque état membre sur le marché de la CEE. (1980-1991)

En % de la performance totale des pays de la CEE

	FRANCE	UEBL	P-BAS	RFA	ITALIE	G-BRET	IRL.	DANEM.	TOTAL
AGRICULTURE	16	3,9	15,5	8,2	5,4	3	0,4	2,6	55
AGRO-ALIMENTAIRE	11	18,1	6,8	6	8,3	-0,7	1,5	-5,8	45
TOTAL	26,9	22,0	22,3	14,2	13,7	2,3	1,9	-3,2	100

Tableau 2b.- Évolution de l'ouverture des États membres aux produits de la CEE (entre 1980 et 1991)

En % de la performance totale des pays de la CEE

	FRANCE	UEBL	P-BAS	RFA	ITALIE	G-BRET	IRL.	DANEM.	TOTAL
AGRICULTURE	6	4,9	11,5	13,3	7,5	10,1	0,1	1,7	55
AGRO-ALIMENTAIRE	12,5	2,1	7,2	12,4	-5,2	13,9	1,4	0,7	45
TOTAL	18,5	7,0	18,7	25,7	2,3	24,0	1,5	2,4	100

\* Déformation des structures du marché entre 1980 et 1991 pondérée par le poids des échanges de 1991.

**Lecture du tableau :** Dans le tableau 2a, on lira par exemple que, pour les produits agricoles, la France a gagné 16 % du marché intracommunautaire. Ce gain est rapporté à l'accroissement total des parts de marchés prises par la Communauté sur le reste du monde entre 1980 et 1991. A l'inverse, la pénétration du marché agricole français a été de 6 % (tableau 2b). Autrement dit, 6 % des gains de parts de marché pris par les pays de la Communauté sur le reste du monde ont été réalisés sur le marché agricole français.

Source : exploitation de la base COMEXT-EUROSTAT.

## Encadré 2. Les modalités des échanges entre les pays membres de la Communauté

Le développement d'échanges croisés entre les pays a suscité de nombreux débats en économie internationale. Pour les uns, ces flux sont perçus comme le signe d'une plus grande intégration entre les pays du fait d'une plus grande proximité des structures de demande (Linder (1961), Balassa (1966), Krugman (1980)). Pour les autres, ces flux ne peuvent exister et sont le fruit d'une double illusion statistique. La spécialisation joue à un niveau plus fin et les produits échangés sont en fait légèrement différents. Enfin, Lassudrie-Duchêne et Mucchielli (1979) développent l'idée selon laquelle un pays se situe, pour un produit donné, dans une hiérarchie d'avantages comparatifs. Cette situation le conduit à importer et exporter un même produit mais l'origine et la destination des flux sont alors différentes. Pour s'assurer de la réalité des échanges croisés, il convient de les identifier au niveau des relations bilatérales entre les pays.

En premier lieu, il s'agit de distinguer si le produit est soumis à des échanges univoques ou croisés bilatéraux.

- Pour un pays donné, un échange est qualifié d'*univoque* dans sa relation bilatérale avec un autre pays, si le produit est uniquement importé ou exporté (exemple des exportations de beurre de l'Irlande sur le Portugal).

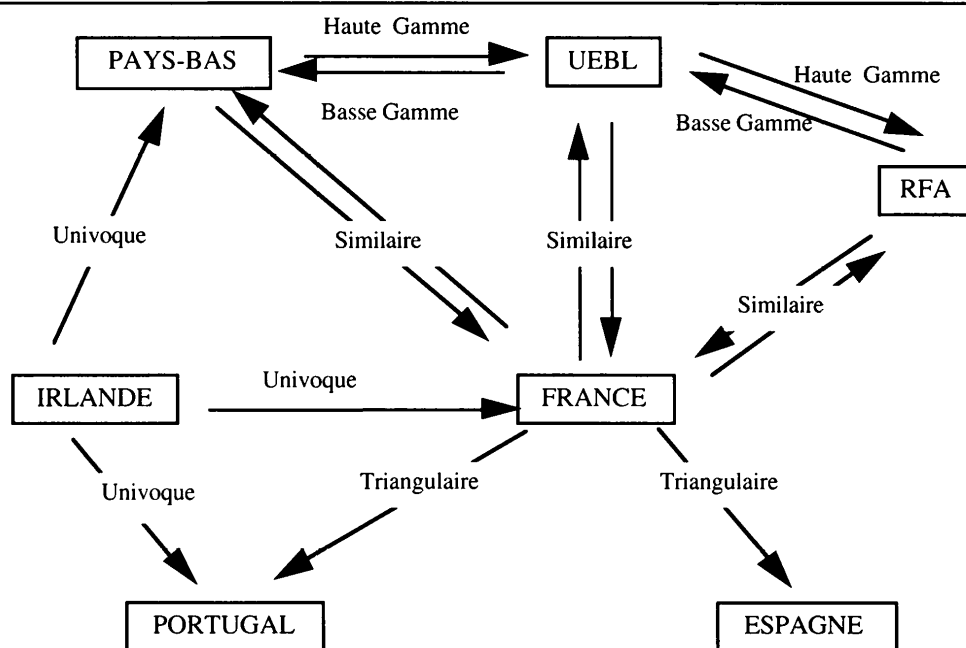
- A l'inverse, le flux est *croisé bilatéral*, si le pays exporte et importe simultanément le même produit avec le même partenaire. Il s'agit :

- soit de *produit similaire* si les prix à l'exportation et à l'importation sont comparables (exemple des flux de beurre entre les Pays-Bas et la France).

- soit d'*échange de gamme*, s'il existe une différence significative entre les deux prix d'importation et d'exportation (cas des flux de beurre entre les Pays-Bas et la Belgique).

Dans un deuxième temps, il faut repérer au sein des échanges univoques ceux qui sont en fait des *échanges croisés triangulaires* : un pays exporte et importe avec des partenaires différents un même produit. Dans le cas des importations de beurre de la France en provenance de l'Irlande, on parlera d'échange croisé triangulaire car la France exporte également ce produit sur le Portugal. Par contre, l'Irlande n'ayant aucune importation de beurre, toutes ses exportations sont de type univoque.

### L'exemple du beurre à teneur en matières grasses < 85%



### L'agriculture : des avantages comparatifs concurrencés

Les produits de l'agriculture sont le siège d'un renforcement des échanges triangulaires (37,8 %) (tableau 3). Associé au recul des flux univoques, ce mouvement souligne une régression des spécificités nationales au profit d'une concurrence accrue sur le terrain même des spécialisations. Les Etats-membres seraient pénétrés sur leurs propres « points forts ». Cela atteste que l'avantage com-

paratif n'appartient pas, pour un produit, à un pays donné mais se détermine, en fonction du partenaire, dans le cadre d'échanges bilatéraux. Il existe ainsi au sein du marché européen agricole une hiérarchie des avantages comparatifs. L'exemple des oléagineux non tropicaux peut être donné pour illustrer notre propos : la France exporte ce type de produits sur les Pays-Bas qui, eux-mêmes, en exportent sur la RFA, qui à son tour en vend à la Belgique. Pour ces produits, une échelle des avantages comparatifs

**Tableau 3. Évolution des parts de marché selon les modalités\* de l'échange entre 1980 et 1991**

En % de la performance totale des pays de la CEE

	UNIVOQUES	SIMILAIRE	GAMME-	TRIANG	TOTAL
AGRICULTURE	- 0,60	- 3,22	21,05	37,81	55,04
AGRO-ALIMENT.	- 13,50	21,28	44,17	- 6,98	44,96
TOTAL	- 14,11	18,06	65,22	30,83	100,00

\* Déformation des structures du marché entre 1980 et 1991 pondérée par le poids des échanges de 1991.  
Pour la définition des différentes modalités de l'échange, voir encadré 2.

Source : exploitation de la base COMEXT-EUROSTAT.

peut, sur cet exemple, être construite : avantages de la France > avantages des Pays-Bas > avantages de la RFA > avantages de la Belgique.

Les positions des deux pays leaders du marché agricole se construisent suivant des déterminants sensiblement différents. La France privilégie ses échanges de spécialisation et constitue l'essentiel de sa performance en exportant des vins d'appellation d'origine contrôlée sur trois marchés préférentiels : la Grande-Bretagne, les Pays-Bas et la Belgique. Les Pays-Bas, en revanche, se sont plus engagés dans la différenciation des produits par le biais d'exportation de produits de gamme (fleurs, légumes frais, pomme de terre) sur la RFA, la Belgique et la France.

#### **L'agro-alimentaire : un commerce de « proximité » entre la France, la Belgique, les Pays-Bas et la RFA**

Pour les produits de l'agro-alimentaire, l'essentiel des performances des pays (65,5 %) se réalise dans les échanges croisés bilatéraux (de gamme ou de produits similaires). Ce mouvement est amplifié par une forte réduction du rôle de la spécialisation dans ce secteur, comme en témoigne le recul de la contribution des échanges univoques et triangulaires (-13,5 %). Les échanges croisés de produits similaires et échanges croisés de gamme précisent ainsi comment se renforce la concurrence sur une différenciation plus fine des produits..

**Les flux croisés d'échanges de produits similaires :** La France est la plus concernée par le phénomène des échanges bilatéraux de produits similaires qui ne touche encore qu'un nombre limité de marchés et de pays. Elle est en effet au cœur d'une toile fine de flux qu'elle tisse avec ses trois voisins du Nord : la Belgique, les Pays-Bas et la RFA. Cette situation suggère une intégration poussée pour certains secteurs agro-alimentaires et semble la plus achevée entre la France et l'Allemagne. La nature des produits concernés permet d'avancer deux hypothèses sur les motifs de ces échanges. Le premier peut s'appuyer sur le mode institutionnel de régulation des marchés. Les produits qui sont ici concernés relèvent en effet de la PAC. Ce sont les « beurres » et les « laits liquides » pour lesquels il existe des opérations de stockage et déstockage successifs réalisées au prix d'intervention communautaire. L'autre hypothèse repose davantage sur les fondements récents de l'économie internationale. Les produits concer-

nés sont ceux des branches « chocolats et confiseries » et « pains d'épices ». Pour ces produits, l'explication d'échanges croisés de produits semblables proviendrait moins de l'exploitation des différences dans les dotations factorielles que des similitudes dans les diverses structures de demande nationale. Des éléments hors-prix (différenciation, qualité) font que les préférences des consommateurs se porteraient plus sur les attributs des produits.

**Les flux croisés de produits de gamme :** Les échanges croisés de gamme traduisent une différenciation par les prix pour un même bien. L'effet de gamme est identifié dans l'échange entre deux pays dans la mesure où la demande peut se porter sur le produit dont le prix est le plus élevé. Ce phénomène touche tous les pays de la CEE puisqu'ils réalisent tous l'essentiel de leur performance dans les échanges de gamme. C'est avec l'Italie que la France a le plus privilégié les échanges de gamme particulièrement en viandes fraîches. C'est par contre avec les Pays-Bas et la Belgique que l'Allemagne réalise ses échanges de gamme (beurres, pains d'épice et produits transformés du tabac).

## **Conclusion**

**L**es Etats-membres ont progressivement gagné sur le reste du monde une plus grande indépendance en matière de produits agricoles. C'est en effet la performance des agriculteurs européens qui apparaît en premier lieu dans nos résultats. Conséquence de la PAC et de la préférence accordée aux productions agricoles communautaires, l'effort de l'agriculture pour gagner des parts de marchés sur le reste du monde est supérieur à celui de l'agro-industrie. Le processus d'intégration des marchés, sous-jacent à la construction du marché unique, est cependant un aiguillon puissant de la concurrence. De ce point de vue, les différentes positions nationales sont, selon les produits des industries agro-alimentaires ou ceux de l'agriculture, loin d'être homogènes. Ces inégalités s'appuient sur des déterminants économiques distincts riches d'enseignement sur les stratégies nationales poursuivies.

L'analyse des modalités de l'échange nous livre les principales voies empruntées selon les produits : le renforcement des avantages comparatifs, la différenciation des produits, la qualité ou encore une adaptation à la demande

du marché intérieur des partenaires. Il semblerait en effet que l'intensification de la concurrence dans l'offre intra-communautaire des produits agro-alimentaires soit stimulée par une demande de plus en plus convergente en Europe. Pour autant, les marchés continuent à se définir, selon les branches, de manière bilatérale entre les pays. Les exportations agricoles sont principalement le fait d'échanges de spécialisation insérés dans une hiérarchie des avantages comparés. A l'inverse, les échanges de l'agro-industrie se déterminent plutôt par la différenciation des produits conduisant à des flux croisés de gamme ou de produits similaires. Ces modalités commerciales caractérisent les pays du Nord de l'Europe. A l'opposé les échanges des pays de l'Europe du Sud reposent davantage sur la complémentarité et la spécialisation de leur agriculture.

Dans ce contexte, la RFA et la France ont sur les marchés agricoles et ceux des IAA des performances relativement éloignées. La France détient les meilleurs résultats de l'Europe des Huit grâce à son agriculture

principalement mais son marché intérieur agro-industriel est ouvert aux produits étrangers. La RFA au contraire voit l'ensemble de ses produits agricoles et agro-alimentaires soumis à une très vive concurrence. Ses performances à l'exportation sont largement effacées par celles que ses concurrents remportent sur son propre marché intérieur. La RFA se trouve être le pays, après la Grande-Bretagne, le plus pénétré, principalement dans les produits de l'agriculture. Toutefois, malgré ces différences dans la compétitivité respective de la France et l'Allemagne, ces deux pays témoignent, entre eux, d'une très forte intégration de leurs marchés agricoles et agro-alimentaires. Leurs échanges bilatéraux sont essentiellement croisés et concernent les mêmes produits, et leurs structures d'exportation et d'importation sont parmi les plus proches. La complexité d'intérêts entre les Allemands et les Français ne s'appuieraient-elles pas sur ces proximités manifestes ?

Emmanuelle CHEVASSUS-LOZZA • Jacques GALLEZOT  
INRA-ESR, IVRY.

## ANNEXE

### La mesure de la performance des États-membres sur les marchés communautaires

Au niveau de la Communauté, la performance globale correspond au gain total de parts de marché pris par les pays membres sur le reste du monde. Nous avons estimé l'effort fourni par chaque pays et ce indépendamment de sa position initiale sur le marché de son partenaire de la manière suivante :

Si  $M_{F,89}^U$  représente les importations de la France en provenance de l'UEBL en 1989 et  $M_{F,89}$  les importations totales de la France, la part de marché de l'UEBL sur la France est :

$$PM_{F,89}^U = \frac{M_{F,89}^U}{M_{F,89}}$$

On peut donc décomposer  $M_{F,89}^U$

de la manière suivante :

$$M_{F,89}^U = \underbrace{(PM_{F,80}^U \times M_{F,89})}_A + \underbrace{((PM_{F,89}^U - PM_{F,80}^U) \times M_{F,89})}_S$$

A est le montant théorique des importations de la France en provenance de l'UEBL si la Belgique avait conservé, en 1989, la part de marché qu'elle détenait initialement en 1980 ;

et S est le montant des importations résultant des gains de part de marché dus à la performance propre de l'UEBL sur le marché français.

Ainsi,  $S_{CEE}^F$  mesure, en milliers d'Ecus, la **performance** de la France sur le marché de ses partenaires entre 1980 et 1991.

Au total,  $S_{CEE}^{CEE} = \sum_i S_{CEE}^i$

la performance totale des pays i de la Communauté est égale à la somme de leurs performances.

De manière à mesurer les contributions de chaque pays à la performance totale de la Communauté, nous avons travaillé en pourcentage, rapportant la performance de chaque pays à celle de l'ensemble de la communauté.

Cette mesure est strictement équivalente à celle des effets spécifiques des marchés dans les modèles « Structures-performances » (Tsyzinsky, 1951, Boussemart et Millequant, 1991 ou encore Lafay, 1989).

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Abd-el-Rahman K. *Réexamen de la définition et de la mesure des échanges croisés de produits similaires entre les nations*. Revue économique, janvier 1986, vol 37, n° 1, 89-115.
- Abd-el-Rahman K. *La « différence » et la « similitude » dans l'analyse de la composition du commerce international*. Revue économique, mars 1986, vol 37, n° 2, 307-340.
- Balassa B. *Tariffs reductions and trade in manufactures among the industrial countries*. The American Economic Review, vol.56, juin 1986, p.466-473
- Balassa B. (ed). *European Economic Integration*. North-Holland, American Elsevier, 1975, 416 p.
- Boussemart, JP et Millequant, F. (1991). *Taux de change et performances à l'exportation des Etats-Unis dans le commerce mondial des produits agricoles*. Cahiers d'économie et sociologie rurales n° 20, 1991, p. 91-113.
- Chevassus-Lozza E. et Gallezot J. *L'intégration des marchés agro-alimentaires de produits*. Économie et prospective Internationale n° 53, 1993, p.81-94.
- Chevassus-Lozza E et Gallezot J. *La compétitivité des produits agricoles et agro-alimentaires français sur le marché européen*. INRA Sciences Sociales n° 3, 1993.
- Chevassus-Lozza E et J. Gallezot. *Différences et similitudes. Les deux voies de l'intégration européenne*. Communication au 7e congrès de l'AEEA, Stresa, Italie, 1993, 19 p.
- Chevassus-Lozza E et Gallezot J. (1994-a). *La différenciation des produits dans la compétitivité : le cas de l'agriculture et de l'agro-alimentaire français*. In Eds : Nicolas. F et Valceschini E., Agroalimentaire : une économie de la qualité, INRA-Economica.
- Chevassus-Lozza E et Gallezot J. *La compétitivité hors-prix dans les échanges de produits agricoles et agro-alimentaires français sur le marché communautaire*. A paraître dans la revue Economie et Prévisions. 1994.
- Freudenberg M et Müller F. *France et Allemagne : quelles spécialisations commerciales ? Economie et Prospective internationale*, n°52, 1992.
- Jacquemin A and Sapir A. *Intra-Ec trade : a sectorial analysis*, Center of European Policy Studies, Bruxelles, 1987.
- Jacquemin A. and Sapir A. *International trade and integration of the European community*. European Economic Review, 1988, vol 32, n° 7.
- Krugman P. *Scale Economics, product differentiation and the pattern of trade*. American economic Review, 1980, p.950-959.
- Lafay G. et Herzog C. en collaboration avec L. Stemitsiotis et D. Unal. *Commerce international : la fin des avantages acquis*. Paris, 1989, Economica.
- Lassudrie-Duchêne B. *La demande de différence et l'échange international*. Economies et Sociétés, 1971, Cahiers de l'ISEA, T.5, n° 6, p.15-24.
- Lassudrie-Duchêne B et Mucchielli. *Les échanges intra-branches et la hiérarchie des avantages comparatifs dans le commerce international*. Revue Economique, vol 30, n° 3, 1979, p. 442-486.
- Roller L-H and Neven, DJ. *European integration and trade flows*. European Economic Review vol 35, 1991, p.1295-1309.
- Tsyzinsky H. *World Trade in Manufactured Commodities (1699-1950)*. Manchester School of Economic and Social Studies, vol 19, 1951.